



ALMACOUSTIC

20 RUE THALES DE MILET

72000 LE MANS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

ALMACOUSTIC
20 RUE THALES DE MILET
72000 LE MANS

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	749 290 Euros
- Produits d'exploitation,	1 157 925 Euros
- Résultat net comptable,	115 598 Euros

Fait à LE MANS
Le 23/04/2026

Sebastien PISSOT
Expert-Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	15 000		15 000	15 000		
	En cours, avances et acomptes				1 251	1 251-	100. 00-
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	102 282	41 856	60 426	73 642	13 216-	17. 95-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				23 719	23 719-	100. 00-
Total II		117 282	41 856	75 426	113 612	38 186-	33. 61-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	29 157		29 157	27 344	1 813	
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 077		117 077	80 517	36 560	45. 41
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	36 367		36 367	12 723	23 644	185. 84
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	2 625		2 625	2 850	225-	7. 89-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	488 638		488 638	404 522	84 117	20. 79
	Total III	673 864		673 864	527 955	145 909	27. 64
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		791 147	41 856	749 290	641 567	107 723	16. 79

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	166 996		166 996	
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	115 598	166 996	51 398-	30. 78-
	Situation nette (sous total)	282 594	166 996	115 598	69. 22
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	39 903	61 797	21 894-	35. 43-
	Provisions réglementées				
	Total I	322 497	228 793	93 704	40. 96
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		285	285-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	87 004	119 451	32 447-	27. 16-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	214 619	220 603	5 984-	2. 71-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	280		280	
	Produits constatés d'avance	124 891	72 435	52 456	72. 42
	Total V	426 794	412 774	14 019	3. 40
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	749 290	641 567	107 723	16. 79

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		1 200			1 200	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		507 056		431 243	75 812	17. 58
Parrainages		113 893		69 245	44 648	64. 48
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		533 955		521 625	12 330	2. 36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				15	15-	100. 00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		1 821		27 353	25 532-	93. 34-
Total I		1 157 925		1 049 481	108 444	10. 33
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		281 513		225 949	55 564	24. 59
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		18 428		9 531	8 897	93. 35
Salaires et traitements		484 752		422 522	62 230	14. 73
Cotisations sociales		202 237		174 430	27 806	15. 94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		24 874		16 982	7 892	46. 47
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		17		287	270-	94. 03-
Total II		1 011 821		849 702	162 119	19. 08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		146 104		199 779	53 676-	26. 87-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 960		1 063	897	84. 44
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		1 960		1 063	897	84. 44
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				43	43-	100. 00-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV				43	43-	100. 00-
2. Résultat financier (III-IV)		1 960		1 020	940	92. 23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		148 064		200 799	52 735-	26. 26-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				16 683	16 683-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				16 683	16 683-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		32 466		50 486	18 020-	35. 69-
Total des produits (I+III+V)		1 159 885		1 067 226	92 658	8. 68
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 044 287		900 231	144 056	16. 00
5. EXCEDENT OU DEFICIT		115 598		166 996	51 398-	30. 78-

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	7
Informations générales complémentaires	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	9	
Etat des amortissements	9	
Tableau de variation des fonds propres	10	
Etat des provisions	10	
Etat des échéances des créances et des dettes	10	
Fonds commercial	11	
Evaluation des immobilisations corporelles	11	
Evaluation des amortissements	11	
Evaluations des produits et en cours	11	
Variation détaillée des stocks et des en-cours	12	
Evaluation des créances et des dettes	12	
Produits à recevoir	12	1
Charges à payer	12	1
Charges et produits constatés d'avance	12	
Détail des charges constatées d'avance	13	
Détail des produits constatés d'avance	13	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	14
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association a pour objet de favoriser les transferts de technologies et de savoirs dans le domaine de l'acoustique par la mise en oeuvre d'actions susceptibles de contribuer au développement économique en rendant accessibles aux entreprises la recherche interne et les résultats issus des laboratoires de recherche, en particulier le LAUM (Le Mans Université).

Les activités d'Almacoustic sont organisées autour de deux missions : la prestation de services à l'industrie et le transfert de technologie à travers des projets de recherche interne.

Almacoustic commercialise ses expertises sous la forme de prestations de services ou de vente d'équipements et logiciels :

- Mesures normalisées : réalisation d'essais acoustiques selon des méthodes normalisées ISO
- Mesures expertes : essais et mesures selon des méthodes développées par Almacoustic
- Support à la R&D : expertise, diagnostic, analyse, préconisations, prototypage de solutions, bibliographie
- Fourniture d'équipements et logiciels d'essais catalogue ou à façon
- Formation aux entreprises

Almacoustic conduit plusieurs projets de transfert de technologie, pour la plupart en partenariat avec le LAUM. Ces projets font régulièrement l'objet de publications scientifiques et conférences.

L'équipe d'Almacoustic est constituée de profils pluridisciplinaires par leur formation et leur expérience dans l'industrie dont 8 ingénieurs et 2 techniciens.

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 ainsi que du règlement ANC 2018-06

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

et du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Changement de méthode comptable :

Le règlement de l'Autorité des comptes n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ce nouveau règlement a un impact sur les comptes annuels de la société au titre de l'exercice dans la mesure où :

- Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste "Subventions" pour 21 825€. Au 31 décembre 2024, elles figurent en "Produits exceptionnels" pour 16 683€.

- La constatation des subventions d'exploitation dans un compte 741000 en 2025 pour un montant de 512 060.57€ contre un compte 740000 en 2024 pour un montant de 521 625€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 284		6 672
Matériel de transport	7 960		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 380		4 986
TOTAL	90 624		11 658
TOTAL GENERAL	105 624		11 658

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 000	15 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			85 956	85 956
Matériel de transport			7 960	7 960
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 366	8 366
TOTAL			102 282	102 282
TOTAL GENERAL			117 282	117 282

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 093	20 867		34 960
Matériel de transport		2 028	2 654		4 682
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		861	1 353		2 214
TOTAL		16 982	24 874		41 856
TOTAL GENERAL		16 982	24 874		41 856
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	20 867				
Matériel de transport	2 654				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 353				
TOTAL	24 874				
TOTAL GENERAL	24 874				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves		166 966			166 996
Excédent ou déficit de l'exercice	166 996	166 966 -	115 598		115 598
Situation nette	166 996		115 598		282 594
Subventions d'investissement	61 797			21 894	39 903
TOTAL I	228 793		115 598	21 894	322 497

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	117 077	117 077	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 026	13 026	
Divers état et autres collectivités publiques	20 297	20 297	
Débiteurs divers	1 050	1 050	
Charges constatées d'avance	2 625	2 625	
TOTAL	154 075	154 075	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	87 004	58 241	28 763	
Personnel et comptes rattachés	80 904	80 904		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 499	60 499		
Impôts sur les bénéfices	32 466	32 466		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 869	34 869		
Autres impôts taxes et assimilés	5 882	5 882		
Autres dettes	280	280		
Produits constatés d'avance	124 891	124 891		
TOTAL	426 794	398 031	28 763	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
ACHAT FONDS CTTM	15 000			15 000	
Total	15 000			15 000	

Au 31 décembre 2025, aucune perte de valeur n'a été constatée sur le fonds de commerce.
En conséquence, aucune charge de dépréciation n'a été enregistrée.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Le chiffre d'affaires de l'association réalisé sur l'exercice est ventilé de la manière suivante :

- Prestations de services : 580 777,10€ HT
- Vente de produits : 35 893.80€ HT
- Frais annexes : 4 278€ HT

Soit un total de 620 948.90€ HT.

L'association a perçu la somme de 1200€ au titre des cotisations adhérents de l'année 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours - Travaux	29 157	27 344	1 813	
Total III	29 157	27 344	1 813	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			1 813	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	13 055
Autres créances	21 347
Total	34 402

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 889
Dettes fiscales et sociales	120 675
Total	138 564

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 625
Total	2 625
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	124 891
Total	124 891

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- LOCATIONS MOBILIERES	1 8 3		
- COTISATION	3 5 7		
- LOCATIONS MOBILIERES	1 1 5 8		
- COTISATION	9 2 7		
Total	2 6 2 5		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA - NAVAL GRP VFA25-116	12 5 5 5		
PCA - LMM UNIV VFA25-106	19 0 8 3		
PCA - LMM UNIV VFA25-107	41 3 3 3		
PCA - LMM UNIV VFA25-108	7 8 2 0		
PCA - LMM UNIV VFA25-109	6 2 6 4		
PCA -NAVAL GRP VFA25-115	6 2 5 1		
PCA - NAVAL GRP VFA25-114	3 5 4 1		
PCA - TNO VFA25-081	3 6 2 5		
PCA - TNO VFA25-080	12 3 4 7		
PCA - TNO VFA25-082	4 9 7 7		
PCA - TNO VFA25-112	7 0 9 5		
Total	1 2 4 8 9 1		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION - DRARI 2025	50 000
SUBVENTION - REGION PDL 2025	119 533
SUBVENTION - LE MANS METROPOLE 2025	273 913
SUBVENTION - LE MANS METROPOLE SOLDE 2024	21 569
SUBVENTION - REGION PDL SOLDE 2024	22 046
SUBVENTION - REGION PDL RENATURATION GROUPE SCOLAIRE	15 000
SUBVENTION - REGION PDL 2025 CONSULTANCE	10 000
Total	512 061

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	11

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5200€

directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES...	15 000	15 000		
20700000 FONDS COMMERCIAL	15 000	15 000		
INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTEs		1 251	1 251-	100. 00-
23200000 IMMOB.INCORPORELLES EN COURS		1 251	1 251-	100. 00-
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	60 426	73 642	13 216-	17. 95-
21500000 INST.TECH.MATERIEL & OUTILLAGE	85 956	79 284	6 672	8. 42
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	7 960	7 960		
21830000 MAT.BUREAU ET MAT.INFORMATIQUE	7 166	2 180	4 986	228. 73
21840000 MOBILIER DE BUREAU	1 200	1 200		
28150000 AMORT.INST.TECH.MAT.& OUTIL.	34 960-	14 093-	20 867-	148. 07-
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	4 682-	2 028-	2 654-	130. 86-
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFORMATIQ	1 506-	555-	951-	171. 21-
28184000 AMORT.DU MOBILIER DE BUREAU	708-	306-	402-	131. 48-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		23 719	23 719-	100. 00-
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		23 719	23 719-	100. 00-
TOTAL II	75 426	113 612	38 186-	33. 61-
STOCKS ET EN COURS	29 157	27 344	1 813	6. 63
33500000 TRAVAUX EN COURS	29 157	27 344	1 813	6. 63
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	117 077	80 517	36 560	45. 41
41100000 CLIENTS - NATIONAL 20%	98 122	77 361	20 761	26. 84
41110000 CLIENTS - NATIONAL EXO	300		300	
41130000 CLIENTS - EXPORT	3 220		3 220	
41131000 CLIENTS - INTRACOM	2 380		2 380	
41800000 CLIENTS FACT. A ETABLIR COLLEC		3 156	3 156-	100. 00-
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	13 055		13 055	
AUTRES CRÉANCES	36 367	12 723	23 644	185. 84
40910000 FOURNS AVA ET ACT VERS COLLECT	1 994	230	1 764	766. 89
40980000 RRR À OBTENIR, AVOIR NON REÇU	1 050		1 050	
44100000 ÉTAT - SUBV./AIDES À RECEVOIR	20 297		20 297	
44566000 TVA / AUTRES BIENS ET SERVICES	9 819	1 214	8 605	708. 87
44566200 TVA DED INTRACOMMUNAUTAIRE	92		92	
44586000 TVA DED. / FACT. NON PARVENUES	3 115	11 279	8 164-	72. 38-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 625	2 850	225-	7. 89-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 625	2 850	225-	7. 89-
DISPONIBILITES	488 638	404 522	84 117	20. 79
51200000 BANQUE	409 402	326 959	82 443	25. 22
51220000 COMPTE LIVRET BLEU	79 236	77 563	1 673	2. 16
TOTAL III	673 864	527 955	145 909	27. 64
TOTAL GENERAL	749 290	641 567	107 723	16. 79

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	166 996		166 996	
10680000 AUTRES RÉSERVES	166 996		166 996	
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	115 598	166 996	51 398-	30. 78-
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	282 594	166 996	115 598	69. 22
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	39 903	61 797	21 894-	35. 43-
13100000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	78 480	78 480		
13910000 SUBVENT.EQUIPEMENT/RESULTAT	38 577-	16 683-	21 894-	131. 24-
TOTAL I	322 497	228 793	93 704	40. 96
TOTAL II				
TOTAL III				
TOTAL IV				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		285	285-	100. 00-
51860000 INTERETS COURUS A PAYER AGIOS		285	285-	100. 00-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	87 004	119 451	32 447-	27. 16-
40100000 FOURNISSEURS	69 115	51 724	17 391	33. 62
40800000 FOURNS FACT.NON PARV.COLLECTIF	17 889	67 726	49 837-	73. 59-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	214 619	220 603	5 984-	2. 71-
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		27 086	27 086-	100. 00-
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES		1 727	1 727-	100. 00-
42510000 NOTE DE FRAIS SALARIES	166		166	
42800000 PERSONNEL - CHARGES À PAYER	12 419		12 419	
42820000 DETTES PROV.CONGES A PAYER	68 318	58 046	10 272	17. 70
43100000 URSSAF	14 263	17 487	3 224-	18. 43-
43702000 MALAKOFF HUMANIS - PREVOYANCE	5 858	5 066	792	15. 63
43703000 MALAKOFF HUMANIS - RETRAITE	4 500	4 190	311	7. 41
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A		328	328-	100. 00-
43820000 CHARGES SOC./CONGES A PAYER	35 877	29 640	6 238	21. 04
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE IMPOTS	1 821	1 767	54	3. 06
44400000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES	32 466	50 486	18 020-	35. 69-
44520000 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	92		92	
44550000 TAXE SUR LE CA A DECAISSER		3 430	3 430-	100. 00-
44551000 TVA A DECAISSER	15 879		15 879	
44571000 TVA COLLECTEE	16 308	12 894	3 415	26. 48
44580000 TVA A REGULARISER SUR BILAN	414	7 750	7 336-	94. 66-
44587000 TVA COL. / FACTURES A ETABLIR	2 176	526	1 650	313. 65
44810100 ETAT - CHARGES A PAYER TS	3 383		3 383	
44810200 ETAT - CHARGES A PAYER FPC	239		239	
44810300 ETAT - CHARGES A PAYER TA	439		439	
44863000 CHARGES A PAYER		182	182-	100. 00-
AUTRES DETTES	280		280	
41100000 CLIENTS - NATIONAL 20%	280		280	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	124 891	72 435	52 456	72. 42
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	124 891	72 435	52 456	72. 42
TOTAL V	426 794	412 774	14 019	3. 40
TOTAL GENERAL	749 290	641 567	107 723	16. 79

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
COTISATIONS	1 200		1 200	
75600000 COTISATION ADHERENT	1 200		1 200	
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	507 056	431 243	75 812	17. 58
70100000 VENTE PRODUITS 20%	16 409		16 409	
70130000 VENTE PRODUITS EXPORT	2 050		2 050	
70131000 VENTE PRODUITS INTRACOM	17 435		17 435	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	466 884	430 943	35 941	8. 34
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		300	300-	100. 00-
70881000 PRODUITS ANNEXES 20%	3 918		3 918	
70882000 PRODUITS ANNEXES INTRACOM	60		60	
70889000 PRODUITS ANNEXES EXPORT	300		300	
PARRAINAGES	113 893	69 245	44 648	64. 48
70630000 PRESTATIONS EXPORT	9 210	43 045	33 835-	78. 60-
70631000 PRESTATION INTRA	104 683	26 200	78 483	299. 55
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	533 955	521 625	12 330	2. 36
74100000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	512 061	521 625	9 564-	1. 83-
74700000 QP SUBV. INVEST. VIRÉ RÉS. EX.	21 894		21 894	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS		15	15-	100. 00-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT		15	15-	100. 00-
AUTRES PRODUITS	1 821	27 353	25 532-	93. 34-
71335000 VARIATIONS TRAVAUX EN COURS	1 813	27 344	25 532-	93. 37-
75800000 PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE	9	9	0	0. 12
TOTAL I	1 157 925	1 049 481	108 444	10. 33
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	281 513	225 949	55 564	24. 59
60100000 ACHATS PRODUITS NATIONAL	45 949		45 949	
60131000 ACHATS PRODUITS INTRACOM	268		268	
60200000 ACHATS CONSOMMABLES NATIONAL	2 112		2 112	
60210000 FOURNITURES CONSOMMABLES		36 882	36 882-	100. 00-
60211000 ACHAT CONSOMMABLE FONDS		1 520	1 520-	100. 00-
60231000 ACHATS CONSOMMABLES INTRACOM	415		415	
60400000 ACHATS SERVICES NATIONAL	470		470	
60531000 ACHATS EQUIPEMENTS INTRACOM	490		490	
60611000 EAU	473	325	148	45. 41
60612000 ELECTRICITE	12 801	10 819	1 982	18. 32
60613000 CARBURANT	397	135	262	194. 56
60614000 GAZ	14 877	4 199	10 678	254. 29
60630000 PETIT EQUIPEMENT	8 220	3 379	4 841	143. 25
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	358	348	10	2. 87
60810000 FRAIS ACCESSOIRES - FRANCE	2		2	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	78 941	67 875	11 066	16. 30
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	13 083	1 333	11 750	881. 48
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPR.	2 250-	2 250	4 500-	200. 00-
61500000 ENTRETIENS ET REPARATIONS		4 715	4 715-	100. 00-
61501000 ENTRETIENS LOCAUX		4 773	4 773-	100. 00-
61510000 ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT		406	406-	100. 00-
61520000 ENTR. RÉPAR. BIEN IMMOBILIER	12 859		12 859	
61550000 ENTR. RÉPAR. BIEN MOBILIER	4 565		4 565	
61560000 MAINTENANCE ET CONTRAT ENTRET.	12 831	9 202	3 629	39. 44

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
61600000	PRIMES ASSURANCES		8 400	8 400-	100. 00-
61610000	ASSURANCE MULTIRISQUES-PRO PME	5 864		5 864	
61610100	ASSURANCE RC	5 885		5 885	
61610200	ASSURANCE VEHICULE	582		582	
61850000	FRAIS SEMINAIRES CONFERENCES	9 280	9 327	47-	0. 51-
62260000	HONORAIRES COMPTABILITE	4 060	7 726	3 666-	47. 45-
62260100	HONORAIRES SOCIAL	4 150		4 150	
62260200	HONORAIRES EXCEPTIONNEL	9 870		9 870	
62261000	HONORAIRES CAC	5 200	5 000	200	4. 00
62262000	HONORAIRES JURIDIQUES	8 760		8 760	
62265000	HONORAIRES DIVERS	983	14 431	13 448-	93. 19-
62265100	HONORAIRES AOCE		15 360	15 360-	100. 00-
62270000	FRAIS D'ACTE	538		538	
62280000	FRAIS DIVERS		760	760-	100. 00-
62310000	PUBLICITE - COMMUNICATION	1 557	6 874	5 317-	77. 34-
62330000	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 000		1 000	
62340000	CADEAUX CLIENTELE		41	41-	100. 00-
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 756	228	1 529	671. 67
62420000	TRANSPORTS SUR VENTES	7		7	
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 517	6 023	1 506-	25. 01-
62560000	MISSIONS ET RECEPTIONS	5 034	1 334	3 700	277. 45
62600000	TELEPHONE		1 523	1 523-	100. 00-
62610000	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	219	295	76-	25. 71-
62620000	TÉLÉPHONE FIXE	552		552	
62621000	TÉLÉPHONE PORTABLE	1 200		1 200	
62710000	FRAIS BANCAIRES	627	466	161	34. 53
62810000	COTISATION	2 274		2 274	
62810100	TRAITEMENT DECHETS	737		737	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		18 428	9 531	8 897	93. 35
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	3 383		3 383	
63330000	FORMATION CONTINUE	2 921	2 184	737	33. 73
63350000	TAXE APPRENTISAGE	3 316	2 475	841	33. 97
63511000	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREP	8 808		8 808	
63540000	DROITS D'ENREGISTREMENT - DEBO		4 696	4 696-	100. 00-
63780000	TAXES DIVERSES		176	176-	100. 00-
SALAIRES ET TRAITEMENTS		484 752	422 522	62 230	14. 73
64110000	SALAIRES	453 495	364 010	89 485	24. 58
64120000	CONGES PAYES	10 272	58 046	47 774-	82. 30-
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	20 327		20 327	
64140000	AVANTAGES TRANSPORT	658	466	192	41. 14
COTISATIONS SOCIALES		202 237	174 430	27 806	15. 94
64510000	URSSAF	137 377	102 682	34 696	33. 79
64520000	MUTUELLE / PREVOYANCE	22 435	15 359	7 075	46. 07
64530000	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	34 717	25 602	9 115	35. 60
64550000	CHARGES SOC. SUR CONGES PAYES	6 238	29 640	23 402-	78. 96-
64580000	COTIS. AUTRES ORG. SOCIAUX	73		73	
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 397	1 148	249	21. 71
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS		24 874	16 982	7 892	46. 47
68110000	DAP IMMO. INCORP. ET CORP.	24 874	16 982	7 892	46. 47

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES CHARGES	17	287	270-	94. 03-
65110000 REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS		196	196-	100. 00-
65800000 CHARGES DIVERSES GEST.COURANTE	17	91	74-	81. 17-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 011 821	849 702	162 119	19. 08
RESULTAT D'EXPLOITATION	146 104	199 779	53 676-	26. 87-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 960	1 063	897	84. 44
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 960	1 063	897	84. 44
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 960	1 063	897	84. 44
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		43	43-	100. 00-
66600000 PERTES DE CHANGE		43	43-	100. 00-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		43	43-	100. 00-
RESULTAT FINANCIER	1 960	1 020	940	92. 23
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	148 064	200 799	52 735-	26. 26-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 683	16 683-	100. 00-
77700000 QUOTE-PARTS SUBV.VIREES AU RES		16 683	16 683-	100. 00-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 683	16 683-	100. 00-
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 683	16 683-	100. 00-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	32 466	50 486	18 020-	35. 69-
69500000 IMPOTS /BENEF.SOCIETES	32 466	50 486	18 020-	35. 69-
TOTAL DES PRODUITS	1 159 885	1 067 226	92 658	8. 68
TOTAL DES CHARGES	1 044 287	900 231	144 056	16. 00
EXCEDENT OU DEFICIT	115 598	166 996	51 398-	30. 78-

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ALMACOUSTIC			20 RUE THALES DE MILET		
SIRET	9	2	4	7	3
	1	5	1	6	0
	0	0	0	2	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		104 364	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Base d'imposition		Chiffre d'affaires
				Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition		Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BPA EXPERTS ASSOCIES 9 RUE DU PORT 72000 LE MANS Tél: 02.43.25.26.27			
		Identité du déclarant:	
		Date: Lieu LE MANS	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 20 RUE THALES DE MILET

72000 LE MANS

Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET* 92473151600028

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31122025</u>		N-1 <u>31122024</u>				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial	AH	15 000	AI		15 000		15 000		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK						
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				1 251		
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	85 956	AS	34 960	50 996		65 191		
	Autres immobilisations corporelles	AT	16 326	AU	6 896	9 430		8 451		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW						
	Participations	CS		CT						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				23 719		
	TOTAL (II)	BJ	117 282	BK	41 856	75 426		113 612		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN	29 157	BO		29 157		27 344	
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	1 994	BW		1 994		230		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	117 077	BY		117 077		80 517		
Autres créances (3)		BZ	34 373	CA		34 373		12 493		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	488 638	CG		488 638		404 522		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 625	CI		2 625		2 850		
	TOTAL (III)	CJ	673 864	CK		673 864		527 955		
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW							
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM							
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	791 147	1A	41 856	749 290		641 567	
	Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :			Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG	166 996
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	115 598 166 996
	Subventions d'investissement		DJ	39 903 61 797
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	322 497 228 793
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	285
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	)	DV	
	Instruments financiers à terme		DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	87 004 119 451
	Dettes fiscales et sociales		DY	214 619 220 603
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	280
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	124 891 72 435
	TOTAL (IV)		EC	426 794 412 774
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	749 290 641 567
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
	{ Ecart de réévaluation libre		ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	398 031 412 774
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTTC										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	Biens*	FD	16 409	FE	19 485	FF	35 894			
			Services*	FG	470 802	FH	114 253	FI	585 055	500 488	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	487 211	FK	133 738	FL	1 157 925	1 049 481		
	Production stockée*						FM	1 813	27 344		
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	533 955	521 625		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP		15		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1				
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 209	9		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 157 925	1 049 481		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	48 745	38 402			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	232 768	187 547			
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	18 428	9 531			
Salaires et traitements*						FY	484 752	422 522			
Cotisations sociales (10)						FZ	202 237	174 430			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	{	- dotations aux amortissements* (14)			GA	24 874	16 982		
				- dotations aux dépréciations			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1					
Autres charges (12)						GE	17	287			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 011 821	849 702			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	146 104	199 779			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 960	1 063		
	Reprises sur dépréciations						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	1 960	1 063		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS		43		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		43		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 960	1 020			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	148 064	200 799			

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Dossier N° 053025 en Euros. Attestation de présentation des comptes

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC										Néant ☐ *							
										Exercice N		Exercice N-1					
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD		16 683					
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH							
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		16 683					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ							
Impôts sur les bénéfices *										HK	32 466	50 486					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 159 885	1 067 226					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 044 287	900 231					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	115 598	166 996					
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO							
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY							
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG							
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP							
			- Crédit bail immobilier							HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH							
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK							
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX							
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD							
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5							
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		196					
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8							
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A11		dont cotisations Madelin		A10			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N						
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N						
										Charges antérieures		Produits antérieurs					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC													Néant		*						
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations									
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8				D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	15 000			KE				KF				
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ				KK				KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM				KN				KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]		M2				KP				KQ				KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3				KS	79 284			KT				KU	6 672			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV				KW				KX			
		Matériel de transport *								KY	7 960			KZ				LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	3 380			LC				LD	4 986		
		Emballages récupérables et divers *								LE				LF				LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ				
	Avances et acomptes								LK				LL				LM				
	TOTAL III								LN	90 624			LO				LP	11 658			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T			
		Autres participations								8U				8V				8W			
Autres titres immobilisés								1P				1R				1S					
Prêts et autres immobilisations financières								1T				1U				1V					
TOTAL IV								LQ				LR				LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	105 624			ØH				ØJ	11 658				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4								
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	15 000		IX	15 000				
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC						
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	85 956		ML	85 956				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM			MN			MO						
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	7 960		MR	7 960					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	8 366		MU	8 366					
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX						
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF					
	TOTAL III						IY			NG			NH	102 282		NI	102 282				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW				
Autres participations						IO			ØX			ØY			ØZ						
Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D						
Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F			2G						
TOTAL IV						I3			NJ			NK			2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK			ØL	117 282		ØM	117 282					

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :ALMACOUSTIC

Néant☐*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH				
TOTAL I			RK		RM		RN		RO				
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY				
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 093	QA	20 867	QB		QC	34 960	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport		QH	2 028	QI	2 654	QJ		QK	4 682			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	861	QM	1 353	QN		QO	2 214			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II			QU	16 982	QV	24 874	QW		QX	41 856			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			QN	16 982	QP	24 874	QQ		QR	41 856			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTICNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O4	O5
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	117 077		117 077						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	13 026		13 026						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP	20 297		20 297						
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 050		1 050						
	Charges constatées d'avance				VS	2 625		2 625						
	TOTAUX				VT	154 075		VU	154 075		VV			
	RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE											
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus de 1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	87 004		58 241		28 763						
Personnel et comptes rattachés			8C	80 904		80 904								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	60 499		60 499								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	32 466		32 466								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	34 869		34 869								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 882		5 882								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	280		280								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L	124 891		124 891								
TOTAUX			VY	426 794		VZ	398 031		28 763					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC										Néant ☐ *		Exercice N, clos le :									
												3 1 1 2 2 0 2 5									
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		115 598								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		WB										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG		XE										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW										
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		32 466								
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							I8										
											ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		WQ									
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3											
										TOTAL I		WR 148 064									
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS											
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV										
											WH										
											WP										
											WW										
											XB										
											I6										
											WZ										
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										XA											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										ZX											
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A				ZY											
Produit net des actions et parts d'intérêts :										XD											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XF											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XS										
	Majoration d'amortissement *										XG										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)		HT				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XZ											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI		XO		1 200							
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 1 200									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI		146 864			XJ										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					XL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN		146 864			XO										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																					

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

COTISATION ADHERENT ALMACOUSTIC 2025

1 200

Total des déductions diverses

XG

1 200

Désignation de l'entreprise : <u>ALMACOUSTIC</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	104 196
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>ALMACOUSTIC</u>														Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 66 996		Dividendes		ZD	1 66 996									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE										
					Report à nouveau		ZF										
							ZG										
	TOTAL I	OF	1 66 996		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	1 66 996						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
Exercice N :														Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	960					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 91 284)										XQ	89 775 71 458					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	33 561 43 277					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 720)										ST	108 472 72 812					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	232 768 187 547					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	8 808					
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	9 620 9 531					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	18 428 9 531					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	143 729 94 847					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	60 691 39 773					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*										OB	490 994					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			%			%
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0		0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK				Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM				Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN				Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP				Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ														
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																
	Revenu brut social (si le montant est positif)										JT						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : ALMACOUSTIC					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2025			et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :							YP	10	
dont apprentis							YF		
dont handicapés							YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							OA	620 949	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OL		
TOTAL 1							OX	620 949	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante							OH	1 209	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial							OF	512 061	
Variation positive des stocks							OD	1 813	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT		
TOTAL 2							OM	515 082	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats							ON	86 831	
Variation négative des stocks							OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							OR	102 657	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS	741	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OW	17	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante							OY		
TOTAL 3							OJ	190 247	
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							OG	945 785	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							SA	945 785	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	620 949	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025		
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									



Expertise comptable - Conseil - Audit

Association ALMACOUSTIC

Siège social : 20 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Association ALMACOUSTIC
Siège social : 20 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS

SOMMAIRE

- | | | |
|---|---|---------------|
| - | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 1 à 3 |
| - | COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025 | 4 à 17 |

Association ALMACOUSTIC
Siège social : 20 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association ALMACOUSTIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALMACOUSTIC, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur le contrôle de la conformité des produits comptabilisés avec les décisions des organismes financeurs, ainsi que de leur bon rattachement à l'exercice, tels que décrits dans la « Ventilation des subventions » de l'annexe.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Changement de méthode comptable » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport moral et financier du Président, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE MANS, le 11 mai 2026

SAS FITECO

Commissaire aux Comptes

Vincent MAQUET

Association ALMACOUSTIC
Siège social : 20 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	15 000		15 000	15 000		
	En cours, avances et acomptes				1 251	1 251-	100.00-
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	102 282	41 856	60 426	73 642	13 216-	17.95-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières⁽¹⁾						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				23 719	23 719-	100.00-
	Total II	117 282	41 856	75 426	113 612	38 186-	33.61-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	29 157		29 157	27 344	1 813	
	Créances⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 077		117 077	80 517	36 560	45.41
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	36 367		36 367	12 723	23 644	185.84
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	2 625		2 625	2 850	225-	7.89-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	488 638		488 638	404 522	84 117	20.79
	Total III	673 864		673 864	527 955	145 909	27.64
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	791 147	41 856	749 290	641 567	107 723	16.79

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	166 996		166 996	
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	115 598	166 996	51 398-	30. 78-
	Situation nette (sous total)	282 594	166 996	115 598	69. 22
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	39 903	61 797	21 894-	35. 43-
	Provisions réglementées				
	Total I	322 497	228 793	93 704	40. 96
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		285	285-	100. 00-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	87 004	119 451	32 447-	27. 16-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	214 619	220 603	5 984-	2. 71-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	280		280	
	Produits constatés d'avance	124 891	72 435	52 456	72. 42
	Total V	426 794	412 774	14 019	3. 40
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	749 290	641 567	107 723	16. 79

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

301 903

340 339

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾				
Cotisations	1 200		1 200	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	507 056	431 243	75 812	17. 58
Parrainages	113 893	69 245	44 648	64. 48
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	533 955	521 625	12 330	2. 36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		15	15-	100. 00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 821	27 353	25 532-	93. 34-
Total I	1 157 925	1 049 481	108 444	10. 33
Charges d'exploitation ⁽²⁾				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	281 513	225 949	55 564	24. 59
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 428	9 531	8 897	93. 35
Salaires et traitements	484 752	422 522	62 230	14. 73
Cotisations sociales	202 237	174 430	27 806	15. 94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 874	16 982	7 892	46. 47
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	17	287	270-	94. 03-
Total II	1 011 821	849 702	162 119	19. 08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	146 104	199 779	53 676-	26. 87-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

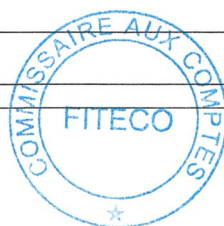
Dossier N° 053025 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

BPA EXPERTS ASSOCIES

COMPTE DE RESULTAT				
	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 960	1 063	897	84.44
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 960	1 063	897	84.44
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		43	43-	100.00-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV		43	43-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	1 960	1 020	940	92.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	148 064	200 799	52 735-	26.26-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		16 683	16 683-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		16 683	16 683-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32 466	50 486	18 020-	35.69-
Total des produits (I+III+V)	1 159 885	1 067 226	92 658	8.68
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 044 287	900 231	144 056	16.00
5. EXCEDENT OU DEFICIT	115 598	166 996	51 398-	30.78-

ANNEXE



SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	7
Informations générales complémentaires	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Fonds commercial	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	11
Evaluations des produits et en cours	11
Variation détaillée des stocks et des en-cours	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13
Détail des produits constatés d'avance	13

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	14
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association a pour objet de favoriser les transferts de technologies et de savoirs dans le domaine de l'acoustique par la mise en oeuvre d'actions susceptibles de contribuer au développement économique en rendant accessibles aux entreprises la recherche interne et les résultats issus des laboratoires de recherche, en particulier le LAUM (Le Mans Université).

Les activités d'Almacoustic sont organisées autour de deux missions : la prestation de services à l'industrie et le transfert de technologie à travers des projets de recherche interne.

Almacoustic commercialise ses expertises sous la forme de prestations de services ou de vente d'équipements et logiciels :

- Mesures normalisées : réalisation d'essais acoustiques selon des méthodes normalisées ISO
- Mesures expertes : essais et mesures selon des méthodes développées par Almacoustic
- Support à la R&D : expertise, diagnostic, analyse, préconisations, prototypage de solutions, bibliographie
- Fourniture d'équipements et logiciels d'essais catalogue ou à façon
- Formation aux entreprises

Almacoustic conduit plusieurs projets de transfert de technologie, pour la plupart en partenariat avec le LAUM. Ces projets font régulièrement l'objet de publications scientifiques et conférences.

L'équipe d'Almacoustic est constituée de profils pluridisciplinaires par leur formation et leur expérience dans l'industrie dont 8 ingénieurs et 2 techniciens.

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 ainsi que du règlement ANC 2018-06



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

et du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Changement de méthode comptable :

Le règlement de l'Autorité des comptes n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ce nouveau règlement a un impact sur les comptes annuels de la société au titre de l'exercice dans la mesure où :

- Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste "Subventions" pour 21 825€. Au 31 décembre 2024, elles figurent en "Produits exceptionnels" pour 16 683€.

- La constatation des subventions d'exploitation dans un compte 741000 en 2025 pour un montant de 512 060.57€ contre un compte 740000 en 2024 pour un montant de 521 625€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 284		6 672
Matériel de transport	7 960		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 380		4 986
TOTAL	90 624		11 658
TOTAL GENERAL	105 624		11 658

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 000	15 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			85 956	85 956
Matériel de transport			7 960	7 960
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 366	8 366
TOTAL			102 282	102 282
TOTAL GENERAL			117 282	117 282

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 093	20 867		34 960
Matériel de transport	2 028	2 654		4 682
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	861	1 353		2 214
TOTAL	16 982	24 874		41 856
TOTAL GENERAL	16 982	24 874		41 856
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
				Dotations Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	20 867			
Matériel de transport	2 654			
Matériel de bureau informatique mobilier	1 353			
TOTAL	24 874			
TOTAL GENERAL	24 874			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves		166 966			166 996
Excédent ou déficit de l'exercice	166 996	166 966	115 598		115 598
Situation nette	166 996		115 598		282 594
Subventions d'investissement	61 797			21 894	39 903
TOTAL I	228 793		115 598	21 894	322 497

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	117 077	117 077	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 026	13 026	
Divers état et autres collectivités publiques	20 297	20 297	
Débiteurs divers	1 050	1 050	
Charges constatées d'avance	2 625	2 625	
TOTAL	154 075	154 075	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	87 004	58 241	28 763	
Personnel et comptes rattachés	80 904	80 904		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 499	60 499		
Impôts sur les bénéfices	32 466	32 466		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 869	34 869		
Autres impôts taxes et assimilés	5 882	5 882		
Autres dettes	280	280		
Produits constatés d'avance	124 891	124 891		
TOTAL	426 794	398 031	28 763	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
ACHAT FONDS CTTM	15 000			15 000	
Total	15 000			15 000	

Au 31 décembre 2025, aucune perte de valeur n'a été constatée sur le fonds de commerce. En conséquence, aucune charge de dépréciation n'a été enregistrée.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Le chiffre d'affaires de l'association réalisé sur l'exercice est ventilé de la manière suivante :

- Prestations de services : 580 777,10€ HT
- Vente de produits : 35 893,80€ HT
- Frais annexes : 4 278€ HT

Soit un total de 620 948,90€ HT.

L'association a perçu la somme de 1200€ au titre des cotisations adhérents de l'année 2025.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
- Travaux	29 157	27 344	1 813	
Total III	29 157	27 344	1 813	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			1 813	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	13 055
Autres créances	21 347
Total	34 402

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 889
Dettes fiscales et sociales	120 675
Total	138 564

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 625
Total		2 625
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		124 891
Total		124 891



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- LOCATIONS MOBILIERES	183		
- COTISATION	357		
- LOCATIONS MOBILIERES	1 158		
- COTISATION	927		
Total	2 625		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA - NAVAL GRP VFA25-116	12 555		
PCA - LMM UNIV VFA25-106	19 083		
PCA - LMM UNIV VFA25-107	41 333		
PCA - LMM UNIV VFA25-108	7 820		
PCA - LMM UNIV VFA25-109	6 264		
PCA - NAVAL GRP VFA25-115	6 251		
PCA - NAVAL GRP VFA25-114	3 541		
PCA - TNO VFA25-081	3 625		
PCA - TNO VFA25-080	12 347		
PCA - TNO VFA25-082	4 977		
PCA - TNO VFA25-112	7 095		
Total	124 891		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION - DRARI 2025	50 000
SUBVENTION - REGION PDL 2025	119 533
SUBVENTION - LE MANS METROPOLE 2025	273 913
SUBVENTION - LE MANS METROPOLE SOLDE 2024	21 569
SUBVENTION - REGION PDL SOLDE 2024	22 046
SUBVENTION - REGION PDL RENATURATION GROUPE SCOLAIRE	15 000
SUBVENTION - REGION PDL 2025 CONSULTANCE	10 000
Total	512 061



Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	11

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5200€
directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

POUVOIR

JE SOUSSIGNÉ :

Nicolas BOMBERA

Agissant en qualité de Président de l'Association :

ALMACOUSTIC

Association déclarée

Siège social : 20 rue Thales de Milet 72000 LE MANS

N° RNA : W723017858 - N° SIREN : 924 731 516

confère par les présentes tous pouvoirs à :

FIDAL

Société d'Avocats

72 avenue Olivier Messiaen

72016 LE MANS CEDEX 2

- de pour moi et en mon nom, réaliser toutes déclarations se rapportant à ma demande de création, de correction, de complétion, de modification ou de cessation d'activité de mon entreprise, auprès du Guichet unique de l'INPI, des greffes du tribunal de commerce ou du tribunal des activités économiques et des organismes compétents ;
- déposer les déclarations des informations relatives aux bénéficiaires effectifs de l'entreprise et procéder à la modification de ces informations ;
- le cas échéant, solliciter les immatriculations, modifications et radiations conséquentes auprès du registre national des entreprises, du registre du commerce et des sociétés, du registre des bénéficiaires effectifs, du registre spécial des agents commerciaux, du registre spécial des entreprises individuelles à responsabilité limitée, et du répertoire national des entreprises et de leurs établissements ;
- procéder au dépôt de toutes pièces annexes et justificatives requises et signer tous documents ou fichiers, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire ;
- recevoir les récépissés, certificats, factures et tous documents délivrés par les différents organismes.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Le 4 juin 2026

Nicolas BOMBERA

